



Communiqué de presse

Fin de l'examen de conscience, la preuve par l'acte

Le Centre pour l'action non-violente (CENAC) se félicite de la décision du Conseil national de supprimer l'examen de conscience exigé jusqu'ici aux objecteurs de conscience souhaitant déposer une demande de service civil.

Cet examen de conscience est effectivement estimé discriminant, une telle attente n'étant pas exigée pour les futurs soldats. Par ailleurs, le CENAC a toujours remis en cause la prétention de définir dans une loi ce qu'est la conscience, phénomène mouvant et subtil par essence. La conscience n'est pas saisissable. Même Gandhi n'aurait pas pu réussir l'examen de conscience exigé.

Toutefois, le CENAC, en soutenant des jeunes dans leurs démarches, a pu constater que l'examen de conscience était apprécié par une bonne partie d'entre eux. Motiver son conflit par rapport à l'armée leur a permis de prendre le temps à mieux se connaître et à porter un regard sur leurs obligations et leurs engagements.

La reconnaissance du service civil nécessitera toutefois encore de parvenir à revoir sa durée qui est une fois et demie plus longue que le service militaire et ainsi à se suffire d'une réelle preuve par l'acte. Le CENAC continue à en appeler à un véritable service civil au service de la collectivité reposant sur le libre choix. En d'autres termes, un service civil devant aussi être ouvert aux femmes et qui ne devrait pas être perçu comme un potentiel débouchant sur une main d'oeuvre bon marché.

Enfin, le CENAC en appelle à la mise en place d'un véritable service civil volontaire de paix, introduisant les principes de prévention et de résolution non-violente des conflits, tel que défini par Pierre Cérésolle depuis près de 100 ans.

NB. Sur demande, nous vous transmettons volontiers "Examen de conscience: Gandhi serait-il admis au service civil suisse?", un texte de deux pages édité par le CENAC à l'occasion des 5 ans du service civil.

Pour plus d'information : Sandrine Bavaud